

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Association de Développement de l'Apiculture Provençale (ADAPI) - Réseau de testage des performances du cheptel apicole - Année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'Agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) impose au Département de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de sa politique agricole. Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région qui a été approuvée lors du vote du BP 2017. Dans ce cadre, le Département peut contribuer :

- à l'animation des programmes de santé animale et végétale dans le cadre du régime notifié SA 40979 « Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole » ;
- à la prise en charge des coûts de prophylaxie dans le cadre du régime notifié SA 40671 « relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux... ».

En outre, lors du budget primitif, le Conseil départemental a voté une enveloppe de crédits pour la santé animale, dont un volet pour l'apiculture (programme 10375).

C'est dans ce cadre que l'Association de Développement de l'Apiculture Provençale (ADAPI) créée en 1986 sollicite l'appui du Département. Elle a pour mission de contribuer à l'animation de la filière apicole régionale et est chargée de la conception, de la coordination et de la réalisation de programmes techniques et économiques. Essentiellement constituée de producteurs professionnels, l'ADAPI privilégie trois axes de travail : la protection de l'abeille, la génétique et l'élevage, et la qualité du miel. Le rôle de l'abeille dans le maintien de la biodiversité végétale est essentiel : par son action pollinisatrice, l'abeille assure la reproduction et donc la survie d'un très grand nombre de plantes à fleurs (plus de 80% de celles-ci). L'activité de pollinisation de l'abeille est donc indispensable pour l'agriculture et l'arboriculture en Provence.

Parmi les mesures envisagées pour lutter contre le phénomène de mortalité des abeilles aux causes multifactorielles (varroa ; pesticides ; conditions climatiques...) auquel les élevages apicoles des Bouches-du-Rhône n'échappent pas, la mise en œuvre d'un programme de régénérescence du cheptel apicole est une priorité qui fait consensus.

La demande de subvention présentée concerne le réseau de testage des performances du cheptel apicole (TAG 834).

L'objectif du projet présenté est de soutenir le travail de sélection d'abeilles adaptées aux conditions de productions régionales rencontrées par les apiculteurs. Pour cela, un réseau de testage de reines, impliquant les apiculteurs intéressés, est mis en œuvre en lien avec les projets similaires et coordonnés au niveau national par l'ITSAP-Institut de l'abeille.

Depuis sa mise en place en 2015, le réseau de testage PerfEvalPACA a été étendu de 9 à 16 apiculteurs testeurs en 2018.

Les évolutions des activités du groupe permettent d'optimiser la valorisation des colonies identifiées comme étant les plus performantes. La formation en 2018 d'une partie du groupe aux techniques d'insémination artificielle ouvre la possibilité de produire des souches dont l'origine génétique des deux parents est connue, à partir des colonies identifiées comme étant les plus performantes durant la campagne de testage de l'année précédente. D'autre part, la mise en œuvre d'une station de fécondation dirigée collective, en 2019, devrait permettre de mieux contrôler la fécondation des reines production à mettre en testage.

L'existence d'un tel réseau en PACA permet d'évaluer et d'optimiser l'adéquation entre la génétique utilisée par les apiculteurs et les conditions spécifiques de production en PACA.

Le résultat attendu est triple :

- pour les multiplicateurs ou sélectionneurs : mieux connaître les performances de leurs souches dans différents environnements et systèmes d'exploitation,
- pour les apiculteurs testeurs : évaluer et choisir les meilleures souches pour les multiplier en fin de saison et l'année suivante,
- pour les autres apiculteurs : bénéficier des retombées des tests via l'achat de reines « certifiées » issues de souches testées dans le réseau.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec le programme départemental de prophylaxie apicole que le département conduit depuis les années 2000, et pour lequel il est proposé d'intervenir à hauteur de 6 000 € représentant 7 % du coût prévisionnel du projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL